

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2021
ORDRE DU JOUR

Intercommunalité

2021/170. Demande de fonds de concours : AMO CANM

2021/171. Réaménagement de la RD 53-rue de Vieux Berquin et RD 53b rue du Pont des meuniers Travaux d'effacement et/ou d'enfouissement des réseaux électriques

2021/172. Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à la CCFI dans le cadre des travaux de réfection de la voirie desservant l'unité de méthanisation

2021/173. Convention de mutualisation du service urbanisme réglementaire de la CCFI

Urbanisme

2021/174. Dénomination de voie

Finances

2021/175. Subventions aux Associations

2021/176. Décision modificative n°3 au budget principal Ville

2021/177. Demande de participation pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des priorités 0 et 1 du schéma directeur d'assainissement des eaux usées

Valorisation du Patrimoine

2021/178. Mise en vente de l'immeuble sis 23, rue des Tisserands

Culture

2021/179. Convention de partenariat entre la Commune d'Hazebrouck et l'association Haz'Art

2021/180. Biennale des Mosaïques 2021 : Convention de partenariat entre la Commune d'Hazebrouck et le Centre Socio-Educatif

Affaires Scolaires et Associatives

2021/181. Conventions de mise à disposition des salles de sport du Complexe Beltrame au Collège Fernande Benoist et du Complexe de Coubertin au Collège Des Flandres - année scolaire 2020/2021

2021/182. Approbation du règlement intérieur pour les équipements sportifs

2021/183. Convention relative à la mise à disposition du complexe tennistique pour l'organisation du tournoi « Haz master Tour »

Commande Publique

2021/184. Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) - rapport sur l'état des travaux réalisés au cours de l'exercice 2020

2021/185. Marché n°21AJ031_AD : Souscription et gestion de contrats d'assurance en 5 lots - Procédure d'appel d'offres ouvert

2021/186. Convention Recynor

Il sera rendu compte au Conseil Municipal des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal, en application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil Municipal du 29 juillet 2020 (décisions 2021/116 à 2021/140)